

# Tableau annuel d'avancement

au Grade de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe

ARRETE n° 03/2023

## Le MAIRE de PEZILLA LA RIVIERE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 01/03/2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

## ARRETE

### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2023

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - Mme PI Dorothée	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe, 9 <sup>ème</sup> échelon	01 janvier 2023

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2021 ne comprend pas d'hommes et 100 % de femmes (dont 100 % promouvables).

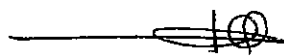
### Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PEZILLA LA RIVIERE

Le 03 janvier 2023

LE MAIRE,



Jean-Paul BILLES

